

Délibération n° 20250125-018

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 25 janvier 2025

Objet : PLAN DE
FINANCEMENT RÉSEAU
DE CHALEUR LA TOUR
D'Auvergne

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
17 janvier 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 77

Pouvoir : 2

Votants : 79

Pour : 73

Contre : 0 –

Abstention : 4 –

(CHASSANG Jean-Pierre,
DEVERNOIX Marc-
Antoine, DURIF Roland,
GROSLIER Jean-Yves)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq janvier à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, BRUN Evelyne, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FRITEYRE Lilian, PINTE Emmanuel, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, GHESQUIERE Chantal, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, ROGER Christine, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LAMOUREUX Jean-François, RABY Laurent, BARBIER Didier, BARRAUD Pierre, DROZDZ Chantal, DUBIEN Gaëtan, DUTHEIL Bernadette, PELISSIER Patrick, DONNET Anne-Michèle, GOURBEYRE Bernard

Suppléants ayant pouvoir :

CAMPEAUX Eric, FOURNIER Jacques, DURIF Roland, NEDELLEC Jean-Yves, BONNOT Marc, MARLET Pierre, SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, GROSLIER Jean-Yves, PELLISSIER Emmanuel

Pouvoirs :

TOURLONIAS Vincent donne procuration à BONNET Grégory, AUBRY Jacques donne procuration à OLIVAIN Thierry

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

PLAN DE FINANCEMENT RÉSEAU DE CHALEUR LA TOUR D'AUVERGNE

Exposé du Président,

Par délibération du Comité Syndical du 14 Janvier 2023, TE63 s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Suite au transfert de compétence optionnelle « Réseaux de chaleur et de froid » de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE le 29 Septembre 2023, TE 63 a accepté cette demande de transfert de compétence lors du Comité Syndical du 9 Mars 2024.

Un Marché Global de Performance lancé le 1^{er} Août 2024 pour le projet de réseau de chaleur de La Tour d'Auvergne, est en cours d'attribution.

Le Président informe l'assemblée que le projet est éligible à des aides et subventions.

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	
Travaux	1 520 000 €	<u>Aides publiques</u>	
Maîtrise d'œuvre, études	155 000 €	Fonds Chaleur ADEME	664 440 €
Frais divers (MOA, publicité, trésorerie)	109 000 €	Département	259 630 €
		<u>Autofinancement</u>	
		CEE	504 900 €
		Emprunt	355 030 €
Total	1 784 000 €	Total	1 784 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet du réseau de chaleur de la Tour d'Auvergne pour un montant de 1 784 000 € HT
- Adopte le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches dans le but de :
 - Solliciter une subvention de 664 440 € auprès de l'ADEME au titre du fonds chaleur
 - Solliciter une subvention de 259 630 € auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme au titre du soutien au développement de la filière bois-énergie
 - Valoriser les Certificats d'Economies d'Energie dans le cadre du dispositif Coup de Pouce
 - Contracter l'emprunt nécessaire estimé à 355 030 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

